

[ACCUEIL](#) | [LE MINISTÈRE](#) | [NOUVELLES](#) | [VIDÉOS ET PHOTOS](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)

Où suis-je : [Accueil](#) > [Relations de travail](#) > [Publications](#) > [Faits saillants des négociations collectives en Ontario - Juin 2017](#)

Ministère du Travail >

Normes d'emploi

Santé et sécurité

Relations de travail

► Foire aux questions

► Publications

► Formulaires

► Conventions Collectives

► Lois

Mobilité dans la construction  
Ontario-Québec

Organismes, conseils,  
commissions et tribunaux >

Renseignements >

Bulletins électroniques ▾

► S'abonner

► Quoi de neuf

► Travailleur avisé, travailleur  
en santé!

Suivez le ministère ▾

►  Twitter

►  Facebook

[Imprimer cette page](#)

# Faits saillants des négociations collectives – Juin 2017

Diffusion : Octobre 2017

Dernière mise à jour : octobre 2017

## Aperçu du deuxième trimestre

Pendant le deuxième trimestre de 2017, l'augmentation annuelle moyenne du salaire de base (AAM) a atteint 1,6 % (66 règlements<sup>[1]</sup> ; 98 867 employés). La durée moyenne des négociations était de 9,6 mois.

Depuis janvier 2017, l'Ontario a connu 32 interruptions de travail. Ces interruptions ont touché 4 119 employés, soit une perte estimée de 0,01 % du temps de travail en Ontario.

## Aperçu des négociations de juin

En juin, 19 règlements<sup>[2]</sup> visant environ 46 403 employés ont été ratifiés. L'AAM a atteint 1,7 % (1,7 % dans le secteur public; 2,0 % dans le secteur privé). Trois règlements prévoyaient des paiements forfaitaires ou des primes de signature.

L'AAM la plus élevée, soit 2,0 %, était prévue par des règlements touchant le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale et le secteur de la fabrication. Les conventions concernant le gouvernement de l'Ontario visaient le plus grand nombre d'employés (environ 28 000 employés de l'unité unifiée du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et 12 300 employés de l'Association des employées et employés gestionnaires, administratifs et professionnels de la couronne de l'Ontario (AEEGAPCO)), lesquels ont reçu des AAM de 1,7 %<sup>[3]</sup>.

En juin, l'Indice des prix à la consommation pour l'Ontario s'est établi à 1,3 % et la moyenne pour l'année était de 1,8 %.

Tableau 1 : Augmentation annuelle moyenne par industrie – juin

| Industrie                            | Règlements | Employés | Augmentation annuelle moyenne (%) | Janvier – juin (%) |
|--------------------------------------|------------|----------|-----------------------------------|--------------------|
| Construction                         | nul        | nul      | nul                               | 1,8                |
| Enseignement et services connexes    | 1          | 596      | 1,4                               | 1,7                |
| Soins de santé et assistance sociale | 8          | 1 952    | 2,0                               | 1,4                |
| Fabrication                          | 3          | 790      | 2,0                               | 1,7                |
| Autres services                      | 1          | 400      | 1,3                               | 2,6                |
| Primaire                             | nul        | nul      | nul                               | nul                |
| Administrations publiques            | 6          | 42 403   | 1,7                               | 1,6                |
| Commerce et finances                 | nul        | nul      | nul                               | 3,3                |

 YouTube

 LinkedIn

#sécuriTravailON

#équitravailON

|                                               |     |        |     |     |
|-----------------------------------------------|-----|--------|-----|-----|
| Transport, communications et services publics | nul | nul    | nul | 2,0 |
| Tous les règlements                           | 19  | 42 403 | 1,7 | 1,7 |

Aperçu des négociations collectives prévues<sup>[4]</sup>

Les conventions majeures dont l'expiration est prévue touchent notamment les municipalités, les commissions de services policiers, les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée, les universités, les services de développement, le Conseil des employeurs des collèges, Cami Automotive Inc. et Essar Steel Algoma Inc..

<sup>[1]</sup>Unités de négociation comptant au moins 150 employés.

<sup>[2]</sup>Unités de négociation comptant au moins 150 employés.

<sup>[3]</sup>La convention concernant le gouvernement de l'Ontario et les employés du SEFPO prévoyait des augmentations de salaire de 1,5 % le 1<sup>er</sup> juillet 2017. La convention concernant le gouvernement de l'Ontario et les employés de l'AEEGAPCO prévoyait des augmentations de salaire de 1,5 % le 1<sup>er</sup> octobre 2017, ainsi que des paiements forfaitaires ne donnant pas droit à pension de 1,5 % le 1<sup>er</sup> octobre 2017 et de 1 % le 1<sup>er</sup> avril 2019 pour les employés à salaire bloqué, au prorata pour ceux qui ne travaillent pas à temps plein.

<sup>[4]</sup>Les situations de négociation résultant de décisions récentes de la Commission des relations de travail de l'Ontario ou de conventions ratifiées avant la diffusion de la publication mensuelle actuelle peuvent ne pas être prises en compte si les données relatives aux règlements n'ont pas été communiquées aux Services d'information sur les négociations collectives avant le moment de la publication.

Pour obtenir le rapport complet ou pour vous inscrire à la liste d'envoi, écrivez à [cbis@ontario.ca](mailto:cbis@ontario.ca).

ISSN 2371-0616